

Mars 2008

Québec, le 20 mai 2008

Madame Suzanne Le Beau
Directrice générale
Conservatoire Lassalle
1001, rue Sherbrooke Est
Montréal (Québec) H2L 1L3

Objet : Suivi apporté à l'évaluation institutionnelle

Madame la Directrice générale,

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial a pris connaissance, lors de sa réunion du 14 mars dernier, des mesures prises par le Conservatoire Lassalle pour donner une suite à l'évaluation institutionnelle.

En effet, lors de l'évaluation institutionnelle, le Collège n'avait pas complété son rapport d'autoévaluation par un plan d'action. Aussi, dans son rapport d'évaluation, la Commission lui avait recommandé d'inclure dans son plan stratégique les actions découlant de l'évaluation institutionnelle. Or, en 2007, le Conservatoire s'est doté d'un nouveau plan stratégique de développement. La Commission constate que les axes de développement retenus par le Conservatoire sont en liens avec les constats faits lors de l'évaluation institutionnelle. En effet, les actions liées au développement des offres de formation et des clientèles sont de nature à assurer la pérennité de l'organisation. Quant aux actions associées au développement des ressources humaines et matérielles, elles font sûrement écho à l'exploration de besoins que le Conservatoire voulait mener à la suite de

l'évaluation institutionnelle. En conséquence, la Commission juge que le Conservatoire a donné une suite satisfaisante à l'évaluation institutionnelle.

Je vous remercie de votre collaboration et je vous prie d'agréer, Madame la Directrice générale, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La présidente,

Nicole Lafleur

c. c. M. François Fafard, directeur des études